

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'EXPLOITATION**

NOMBRE DE MEMBRES : DES REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

**Afférents au Conseil d'exploitation : 28 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION
LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS**

En exercice : 28

**Qui ont pris part à la délibération :
20**

Date de convocation : 12/06/2026

SÉANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

N°DE_CE_2026_015

**Objet : ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION SOUS LA
PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 17H30, les membres du Conseil d'Exploitation des régies des eaux de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi,

Sylvie RAYNAUD a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (17)

Jean Claude MONTLAUR (ALBAS), Sébastien PHILIPPI (ARGENS MINERVOIS), Sylvie RAYNAUD (BOUTENAC), Marie GRAUBY (CONILHAC CORBIERES), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA PERIS (FABREZAN), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), Bernard BLANC (LAGRASSE), Christine CONDETTE ETHIS (LANET), Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Jérôme TUAL (ROUBIA), Jean Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Daniel SPAGNI (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE)

Etaient absents les représentants des communes de : (8)

Marie-Pierre VANSTEENKISTE (CAMPLONG D'AUDE), Frédéric HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Béatrice BORT (HOMPS), David REMY (LAIRIERE), Claude BOUTET

(MONTBRUN DES CORBIERES), Yves FABRE (MONTSERET), Philippe ESCOI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS)

Procurations : (3)

Paul BERTHIER (COUSTOUGE) à JACQUES PIRAUD (JONQUIERES)

Alain VALERO (FERRALS LES CORBIERES) à David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE)

François RICHARD (ORNAISONS) à Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU)

VU l'arrêté préfectoral n°MCLI-INTERCO-2025-258 du 19/09/2025 par lequel le Préfet a prononcé le transfert de la compétence « eau » à la CCRLCM ;

VU la délibération n°DE_2025_246 du Conseil Communautaire approuvant les membres du Conseil d'Exploitation à compter du 01/01/2026 dans le cadre du transfert de compétence eau potable et assainissement collectif ;

VU la délibération n°DE_2025_166 du Conseil Communautaire approuvant le choix du mode de gestion en régie pour l'eau potable impliquant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière à compter du 01/01/2026 ;

VU la délibération n°DE_2025_169 du Conseil Communautaire approuvant le choix du mode de gestion en régie pour l'assainissement collectif des eaux usées impliquant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière à compter du 01/01/2026 ;

VU les statuts des régies de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la CCRLCM et notamment le mode de votation décrit dans l'article 7.8 « Déroulement des séances du Conseil d'exploitation » ;

Il est procédé à l'élection du Président du Conseil d'Exploitation.

Après avoir délibéré, le conseil d'exploitation décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination du Président et de l'élire à main levée.

1 seul candidat déclaré : Jérôme TUAL

Sur proposition du rapporteur Jacques PIRAUD,

Le Conseil d'exploitation, oui l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

PAR :

20 POUR

0 ABSTENTION

0 CONTRE

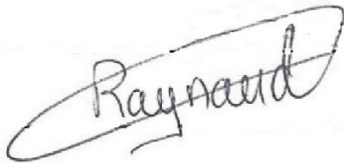
- **ELIRE** Jérôme TUAL Président du Conseil d'exploitation de la régie des eaux de la CCRLCM.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télerecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance

Sylvie RAYNAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raynaud', enclosed within a large, loopy oval stroke.

Le Président

Jérôme TUAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JTUAL', with a stylized, angular design.